

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 03 mars 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Madame la pro-maire Manon Roy. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

2014-03-48 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19H00.

Adoptée.

2014-03-49 Adoption de l'ordre du jour du 03 mars 2014

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

2014-03-50 Dispense de lecture du procès-verbal du 03 février 2014

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2014-03-51 Adoption du procès-verbal du 3 février 2014

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 03 février 2014.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

Informations concernant le puits municipal

La directrice-générale informe les gens présents que l'hydrogéologue a débuté les démarches pour déterminer l'emplacement du puits municipal. Aussi, nous avons reçu une lettre du Ministère de l'Environnement par laquelle nous sommes informés des différentes analyses d'eau qu'il y a lieu de faire selon la loi. Le laboratoire Biolab doit procéder aux prélèvements et analyses sous peu.

AFFAIRES NOUVELLES

2014-03-52 Avis de motion: Règlement 211-2014

Monsieur Paul Audet, conseiller, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente le règlement numéro 211-2014 sera adopté.

Ce règlement a pour but de permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

Adoptée.

2014-03-53 Avis de motion: Règlement numéro 212-2014

Monsieur Gilles Deshaies, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 212-2014 sera adopté.

Ce règlement amende le plan d'urbanisme afin d'introduire le réseau cyclable conformément au règlement 143 de la MRC des Appalaches.

Adoptée.

2014-03-54 Adoption: Projet de règlement numéro 212-2014 amendant le plan d'urbanisme numéro 203-2013.

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 10 octobre 2002;

Attendu que les articles 47 et suivants, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement révisé;

Attendu que la MRC des Appalaches a adopté le règlement 143 identifiant le réseau cyclable régional ;

Attendu que le premier octobre 2013, le Comité administratif de la MRC des Appalaches a adopté la résolution CA-2013-10-2980 qui indique que la municipalité de Sainte-Praxède doit modifier sa réglementation d'urbanisme afin de se conformer aux dispositions du règlement 143 de la MRC;

Attendu que l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le plan d'urbanisme respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire;

Attendu qu'il y a donc lieu de modifier le plan d'urbanisme numéro 203-2013 afin qu'il soit concordant avec le schéma révisé de la MRC des Appalaches;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 212-2014 amendant le plan d'urbanisme numéro 203-2013.

Copie du projet de règlement est remise à chacun des élus.

Adoptée.

Assemblée publique de consultation

La tenue de l'assemblée publique de consultation pour le règlement 212-2014 est fixée au 14 avril 2014 à 16H00. Un avis public sera publié dans le Cantonnier et affiché à l'édifice municipal.

2014-03-55 Achat de calcium

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de l'entreprise Somavrac,
concernant l'achat, le transport et l'épandage de chlorure de calcium.

Le prix soumis est pour 70,000 litres, à \$0,276/ litre, pour un coût total de
\$19,320.00 plus taxes.

Adoptée.

2014-03-56 Inscription au congrès ADMQ 2014

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de confirmer l'inscription de Josée Vachon, au congrès de
l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, qui se tiendra les 11, 12 et
13 juin prochain, au Centre des Congrès de Québec. Le coût de l'inscription pour
les trois jours est de \$499.00, le tout tel que prévu au budget 2014.

Adoptée

2014-03-57 Résolution: Adhésion au Cantonnier

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède accepte d'adhérer au
journal le Cantonnier, comme membre corporatif, pour l'année 2014, en
souscrivant un montant de \$50.00

Adoptée.

2014-03-58 Demande de don: Centre Marie-Agnès Desrosiers

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement de ne pas donner suite à la demande de contribution
pour le Centre Marie-Agnès Desrosiers.

Adoptée.

2014-03-59 Demande de don: Hôpital Ste-Justine

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gilles Deshaies

et résolu unanimement de contribuer pour un montant de \$50.00 pour la
fondation de l'Hôpital Ste-Justine.

Adoptée.

2014-03-60 Demande de don: Paroisse Ste-Luce Disraeli

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

et résolu unanimement que le conseil n'achète pas de billets pour un spectacle
de Patrick Normand pour le financement de la Paroisse Ste-Luce de Disraeli.

Adoptée.

2014-03-61 Résolution: Délégués au transport adapté

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de nommer Mesdames les conseillères Lise Gosselin et /ou Manon Roy, afin qu'elles soient déléguées pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de l'Amiante, qui se tiendra le 27 mars 2014.

Adoptée

2014-03-62 Programme d'aide à la voirie locale Reddition de comptes 2013

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de \$63,750.00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu que notre vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

2014-03-63 Demande de reconnaissance: École Polyvalente Disraeli

Demande de reconnaissance des créneaux d'excellence par la Commission scolaire des Appalaches

Considérant l'importance de la Commission scolaire des Appalaches comme employeur majeur dans notre région et comme formateur de main-d'œuvre pour nos entreprises locales;

Considérant l'importance que la Municipalité de Sainte-Praxède donne à la formation des jeunes de son territoire;

Considérant la priorité accordée par les municipalités du Secteur sud au maintien des écoles primaires et secondaires pour la rétention des jeunes et de leur famille dans le cadre de nos efforts de revitalisation concertés;

Considérant qu'une offre de concentrations-études variées propres à chaque école constitue un outil d'attraction et de rétention au même titre que l'offre commerciale, l'offre de loisirs, l'offre de services de garde ou l'offre de services de santé;

Considérant les efforts investis par l'École polyvalente Disraeli pour développer des créneaux d'excellence qui lui sont propres - Hockey et Arts du Cirque - susceptibles d'encourager les jeunes à compléter leurs études;

Considérant l'importance de développer une approche de complémentarité et de coopération permettant d'atteindre de hauts standards de compétence dans chacune des écoles aussi bien qu'au niveau de toute la région;

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

et résolu unanimement qu'une demande soit acheminée à la Commission scolaire des Appalaches à l'effet de prendre les mesures qui s'imposent (directives, politique, politique d'intention ou autre) afin que les créneaux d'excellence de chacune de ses écoles soient respectés et que l'information quant à cette orientation soit largement diffusée.

Adoptée.

2014-03-64 Résolution : Paiement des comptes au 3 mars 2014.

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 03 mars 2014, laquelle s'élève à \$40 948.72

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

M. Gaétan Lapointe, conseiller, suggère de modifier la date de la séance d'avril vu la possibilité d'élections provinciales.

2014-03-65 Modification date séance d'avril 2014

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer que la date de la séance ordinaire du mois d'avril sera modifiée.

En conséquence, l'assemblée ordinaire aura lieu le mardi 1er avril 2014, à 19H00.

Adoptée

Questions des personnes présentes

Mme Suzanne Jacques, présidente du comité des loisirs, informe les gens présents des activités prévues pour l'année 2014.

2014-03-66 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement de lever cette séance à 20:00 heures.

Adoptée.

Mme Manon Roy
Pro-Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière